

# L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 6 - Janvier 2015

## EDITO :

**2015 : Pour une année de fraternité et d'écologie**

Les 195 Etats réunis à Paris fin 2015 vont-ils accepter de limiter la hausse des températures à 2° C avant la fin du siècle ? C'est un enjeu majeur cette année, qui engage notre avenir collectif.

Pour 2015 souhaitons plus de paix, plus de justice, plus d'emploi mais aussi plus d'espoir pour nos concitoyen.nes. Et la santé, le bien le plus précieux.

Alors que dans les petites communes les élu.e.s de toutes les sensibilités politiques œuvrent avec pragmatisme pour le bien commun, les partis peinent -au niveau national- à convaincre les électeurs du bien fondé de leurs projets. Abstention et vote FN sont deux formes d'expression de cette crise de confiance.

Le Sénat, s'il ne parvient pas à rénover ses méthodes de travail et à modifier en profondeur son impact sur le travail législatif et le réel, sera confronté à la question de son utilité.

Durant les trois ans de mandat qui me restent à accomplir, avant le retour à une autre forme d'engagement, j'aimerais contribuer à faire bouger les lignes.

Enfin, il y aura un avant et un après le 7 janvier 2015. Collectivement, nous défendons nos valeurs républicaines: liberté, égalité, fraternité. Sans oublier la laïcité. Espérons une année 2015 plus fraternelle.

Meilleurs vœux pour 2015. ■



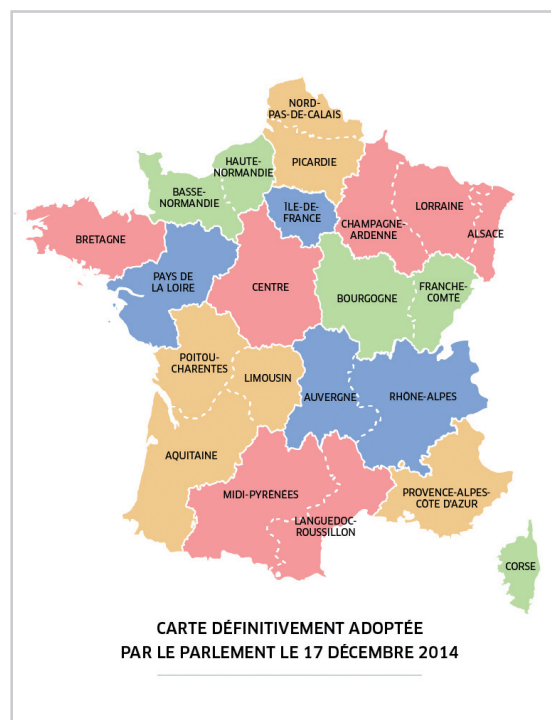
Corinne Bouchoux  
Sénatrice de Maine et Loire

## LE NOUVEAU DÉCOUPAGE DES RÉGIONS

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales a été déposé en Conseil des ministres en juin 2014. Il a fait l'objet de plusieurs lectures et vifs débats à l'Assemblée nationale et au Sénat sans que les deux chambres ne parviennent à un accord.

Lors de la discussion, les écologistes ont déposé de nombreux amendements dont le droit de pétition locale dans les collectivités. Favorables à une réforme territoriale, ils ont remis en cause la méthode empruntée par le gouvernement et, plus particulièrement, l'absence de concertation au plan local.

Le 17 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté en dernière lecture la carte des régions proposée par le gouvernement. Ainsi, au 1er



janvier 2016, la France comptera 13 régions. Certaines, comme les Pays de la Loire et la Bretagne restent inchangées. D'autres régions ont été fusionnées entre elles. ■

## QUELLES COMPÉTENCES POUR QUELLES COLLECTIVITÉS ?

Le projet de loi « Nouvelle organisation territoriale de la République », dit « NOTRe » a été déposé au Conseil des ministres au mois de juin 2014. Après une vaste préparation à l'échelle des territoires (comme la convention régionale sur la réforme territoriale), mais aussi au Sénat, le projet de loi a commencé à être discuté le 16 décembre. Malgré l'urgence, deux lectures auront lieu (Assemblée et Sénat). Ce projet permet de renforcer les régions et les intercommunalités. Certaines compétences des départements seraient transférées aux régions comme celles des transports scolaires et des collèges. Le département, quant à lui, tendrait à se spécialiser en matière sociale. La clause

de compétence générale -qui accorde aux collectivités une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions -devrait être supprimée, pour ne survivre que dans trois domaines : le tourisme, le sport et la culture.

Les écologistes s'inquiètent du devenir de la vie associative et du financement de l'enseignement supérieur qui, s'ils ne sont pas explicitement une compétence des collectivités, seront fragilisés.

En décembre, le Sénat s'opposait majoritairement au transfert des collèges et des transports aux régions dans un souci de proximité ou pour défendre les départements comme collectivité territoriale. ■

## CHIFFRES CLÉS

30

C'est le nombre de collectivités territoriales (communes ou intercommunalités), en majorité rurales, ayant bénéficié de la réserve parlementaire de la Sénatrice depuis son élection. Une visite de terrain précède ces propositions pour dialoguer avec les équipes...

89 900

C'est la somme en euros allouée aux associations en 2014 par Corinne Bouchoux, via la réserve parlementaire. Le soutien aux structures associatives est essentiel, notamment dans le contexte de restriction budgétaire, car le tissu associatif concourt au maintien des liens entre les personnes et entre les citoyens et les collectivités territoriales.

25%

des membres de l'hémicycle du Sénat sont des femmes depuis le renouvellement de septembre 2014. Le nouveau mode de scrutin, avec la proportionnelle à 3 élus, devait permettre d'améliorer un peu la représentation des femmes. Les listes « dissidentes » formées avec un homme en tête de liste ont limité l'effet parité..

8

rapports rédigés par Corinne Bouchoux (durant les trois ans déjà passés au Sénat) : l'accès aux documents administratifs et aux données publiques, l'alcoolisation massive des jeunes, l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français ou les œuvres culturelles spoliées par les nazis...

# À mi-mandat, Corinne Bouchoux dresse un bilan d'étape de son action au Sénat et en Maine et Loire.

Trois ans après son élection, le travail de Corinne Bouchoux a été marqué par le vote de lois ou la rédaction de rapports. Retour sur les moments marquants de cette première partie de mandat.

## LA REFONDATION DE L'ÉCOLE : UN CHANTIER À POURSUIVRE

Le projet de loi relatif à la refondation de l'école a fixé un cap : le texte porte une ambition nouvelle pour notre système éducatif. Les écologistes ont significativement amélioré le projet initial. L'éducation à l'environnement et au développement durable est désormais considérée comme un enseignement scolaire à part entière, les notions de dialogue et de coopération sont inscrites comme des objectifs du service public de l'éducation. Autre avancée majeure : les élèves professeurs pourront suivre dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits. Il faut maintenant veiller à ce que la richesse de cette loi ne se perde pas. L'école inclusive est l'affaire de tous !

## RECONNAISSANCE ET INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLÉAIRES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un bilan complet de l'application de la loi du 5 janvier 2010 sur la reconnaissance et l'indemnisation des victimes



des essais nucléaires français avait permis à Corinne Bouchoux de tirer la sonnette d'alarme. Connue pour être un « premier pas » vers les victimes afin de leur permettre de demander une indemnisation, la loi s'avère très restrictive dans son application. Pour renforcer le processus d'indemnisation, Corinne Bouchoux a complété le dispositif en faisant adopter un amendement à la loi de programmation militaire, votée en décembre 2013. Le décret d'application a été publié en septembre 2014. Il fait du Comité d'indemnisation des vic-



times des essais nucléaires (CIVEN) une autorité administrative indépendante, où siègera un médecin désigné par les associations. De plus, la zone géographique a été élargie à toute la Polynésie française et non plus seulement aux lieux des tirs. Concernant la liste des maladies radio induites, un débat scientifique demeure à propos des quelques maladies qui pourraient encore être reconnues comme résultant d'une exposition aux essais nucléaires. Il y a urgence : les victimes attendent !

“ Les sciences humaines et sociales ne doivent pas être sacrifiées ”

“ La gouvernance des communautés d'université et d'établissements reste un sujet d'inquiétude pour de nombreux acteurs ”

“ Les écologistes défendent depuis longtemps la création d'universités fédérales ”

## LE DÉBAT ENFIN POSÉ SUR LA FIN DE VIE

Quelles perspectives de nouvelle loi pour garantir le droit des patients à décider de leur propre fin de vie ? Comment faire progresser la réflexion collective et avancer dans l'intérêt des malades et des familles ? C'est le sens de la proposition de loi que Corinne Bouchoux a déposée en décembre 2013 avec la plupart de ses collègues

## LES CHIFFRES

150 000

Environ 150 000 personnes, civiles et militaires, ont participé de près ou de loin aux 210 essais conduits au Sahara et en Polynésie entre 1960 et 1996. Sur les quelque 800 dossiers d'indemnisation, moins de 20 ont trouvé une issue positive. Nous soutenons plusieurs requérants de Maine-et-Loire.

écologistes. En confiant une nouvelle mission sur la fin de vie à Alain Claeys (député de la Vienne) et Jean Leonetti (député UMP des Alpes-Maritimes), le Président de la République a fait le choix de réactiver le travail. Ce sujet nous préoccupe tous et recueille l'assentiment de 96 % des Français. Le temps est venu de répondre aux besoins des patients et de leurs proches. Le 12 décembre, le Président de la République a annoncé un texte législatif pour le mois de janvier 2015.

## CROIRE EN L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a été adoptée en juillet 2013. Ce texte a suscité l'inquiétude d'élus écologistes, dont Corinne Bouchoux, qui a souligné, entre autres, les risques qu'il représentait pour les sciences humaines et sociales. Les parlementaires écologistes ont fait adopter plusieurs amendements afin d'améliorer le texte initial. Parmi eux : la démocratisation de la gouvernance des universités, le renforcement de l'équité par la fin de la gratuité des classes préparatoires aux grandes écoles. Parce qu'elle perpétuait la loi Pécresse, nous n'avons pas voté cette loi. ■

## POUR UNE DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Si elle siège avec assiduité (voir le site [www.nossenateurs.fr](http://www.nossenateurs.fr)) au Sénat trois jours par semaine, Corinne Bouchoux continue à sillonner le Maine et Loire. Les Sénateurs sont élus de tout le département et pas d'une circonscription comme leurs collègues députés...



Ainsi, la Sénatrice écologiste se déplace beaucoup à vélo lorsque c'est possible et en voiture au-delà de l'agglomération !

Lors de la rencontre de maires, d'acteurs associatifs ou économiques, la connaissance des projets menés est primordiale. « Le territoire est dynamique ; de nombreuses bonnes idées émergent aux quatre coins du département. Mon rôle est, tout en les découvrant, de les faire connaître afin de permettre leur diffusion ».

En témoigne par exemple son financement pour le tournage d'un web-doc (documentaire interactif) sur l'épicerie associative « Goût Layon », de Rablay-sur-Layon. L'objectif : que les personnes intéressées par de tels projets de circuits courts puissent connaître une expérience locale positive et s'en inspirer !

Ce web-doc sera visible très bientôt sur le site internet de Corinne Bouchoux. En photo, le tournage à Rablay-sur-Layon.



## De Lima à Paris

Yannick Jadot est député européen de la circonscription Ouest. Très assidu, il œuvre en faveur de la transparence des traités négociés par l'Union européenne, notamment s'agissant du Traité dit TAFTA qui aurait pour objet la mise en place d'un grand marché transatlantique.

Actuellement, Yannick Jadot s'investit activement dans la COP21. La France a été nommée pays hôte de la 21e conférence climat en 2015. Cette dernière devrait marquer une étape décisive dans la négociation du futur accord international pour l'après-2020. L'espoir d'un accord contraignant sur le climat entre tous les pays, dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre est donc permis. Selon Yannick Jadot, « l'inaction est un crime contre l'humanité ».

En novembre 2014, Yannick Jadot a co-organisé, avec son groupe parlementaire, une journée préparatoire réunissant à Paris des élu.e.s EELV de différents pays, Laurent Fabius - Ministre des Affaires étrangères et président de la COP21 -, Carole Dieschbourg - Ministre de l'Environnement luxembourgeoise - ainsi que des spécialistes du climat.

Le député européen s'est rendu à Lima en décembre 2014 où était organisée la COP 20. Cette dernière avait pour objectif de préparer les travaux



YANNICK JADOT  
Député Européen

de la COP21 en prenant des engagements et en posant des bases de travail. Le sénateur EELV Ronan Dantec était également présent. ■

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos :

Anita Nouteau - H.B. - Eric Coquelin - Sénat

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin  
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 6400 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

## LES CAUSERIES DE LA SÉNATRICE : UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

Variés, les thèmes proposés vont du social à l'aménagement territorial, de l'éducation à la culture. Les intervenant.e.s viennent toujours d'horizons divers... Une seule constante pour ces « causeries » : elles se tiennent le lundi soir, une fois par mois, dans des endroits différents (permanence, café, université, salle municipale).

Ces soirées de rencontres et de débats donnent la parole aux différents acteurs du territoire avec des publics toujours mélangés : élus locaux, militants associatifs, experts, citoyens, responsables d'entreprises et curieux...

Ainsi, le 1er décembre dernier a eu lieu une causerie ayant pour thème « Habitat participatif : mais que font les banques ? ». Elle a réuni plus de 90 personnes. D'autres rendez-vous sont déjà pris : le 23 février sur le « décrochage scolaire », le 27 avril sur « les enjeux liés à l'éolien »...



## LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE : AIDER LES ASSOCIATIONS POUR TOUT CE QU'ELLES APPORTENT À NOTRE SOCIÉTÉ

Si une partie de la réserve parlementaire de Corinne Bouchoux est allouée aux collectivités territoriales, le milieu associatif, dont elle est issue, n'en est pas pour autant oublié. Ainsi, chaque année, de nombreuses associations à vocation sociale, culturelle ou environnementale reçoivent une subvention. Celle-ci est attribuée pour que l'association puisse mener un projet précis,

par exemple un spectacle de théâtre, une publication d'ouvrage ou une action de solidarité. Chaque association peut faire une demande ! Le bilan est ensuite partagé. ■

La liste des associations soutenues est disponible sur le site internet :

<http://corinnebouchoux.eelv.fr/la-reserve-parlementaire/pas>

### POUR ME CONTACTER

#### Permanence parlementaire

Hélène BIERI  
Emmy BOUCHAUD (mi-temps)  
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers  
Sur rendez-vous - Tel : 02 41 72 82 22  
h.bieri@clb.senat.fr  
e.bouchaud@clb.senat.fr

#### Sénat

Zahra AITZEGAGH  
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,  
75 291 Paris Cedex 06  
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64  
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

[www.corinnebouchoux.eelv.fr](http://www.corinnebouchoux.eelv.fr)